PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 01 JUILLET 2022

Le premier juillet deux-mille-vingt-deux à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de GEAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERNARD Jean-Marc, Maire.

PRESENTS : BERNARD Jean-Marc, VINCENT Sylvia, RENAULT Sylvie, CHAUVÉ Frédéric, BAIN Caroline, ROY Nicolas, BROSSILLON Michel, CLOCHARD Anthony, MORIN Mélanie, QUINTY Tony et ROTUREAU Annie.

ABSENTS / EXCUSES :

POUVOIRS : ///

SECRETAIRE DE SEANCE :
Monsieur Michel BROSSILLON est désigné conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers Municipaux	:	11
Nombre de Conseillers Municipaux présents	:	11
Nombre de pouvoirs	:	0
Nombre d'absent	:	0

Date de l'avis de convocation et de son affichage : **24 JUIN 2022**

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte d'inscrire les points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Locatif- 1 impasse de la Mairie- Départ
- Locatif- 1 impasse de la Mairie- Loyer
- Locatif- 19 bis, rte de Thouars- Départ
- Locatif- 19 bis, rte de Thouars- Loyer

Constatant que le quorum de l'Assemblée est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

N° 2022-0031
LOCATIF- 1 IMPASSE DE LA MAIRIE- DEPART
RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que le locataire du logement 1 impasse de la mairie a donné son préavis de départ. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision.

Le Conseil Municipal DECIDE :

- **de donner délégation à M. Le Maire, accompagné de l'adjoint chargé des bâtiments, pour procéder à l'état des lieux du logement, dès que le locataire aura quitté le logement,**
- **de donner délégation à M. le Maire, pour rembourser la caution, si le logement est en bon état.**

N° 2022-0032
LOCATIF- 1 IMPASSE DE LA MAIRIE- LOYER
RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que le logement situé 1 impasse de la Mairie sera vacant à compter du 01/08/2022.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal de Geay DECIDE :

- **De donner délégation à M. Le Maire et aux adjoints pour le choix du locataire,**
- **De fixer le loyer à la somme de 385 €, à compter du 01/08/2022,**
- **De fixer la révision selon l'indice de référence des loyers du 1er trimestre 2022 (133.93),**
- **Le loyer pourra être révisé chaque année, à la date anniversaire du bail,**
- **De fixer la caution à un mois de loyer soit 385 €.**
- **De donner délégation à M. Le Maire ou ses adjoints pour faire établir le contrat de location et signer les documents relatifs à cette affaire.**

N° 2022-0033
LOCATIF- 19BIS RTE DE THOUARS- DEPART
RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que le locataire du logement 19bis, rte de Thouars a donné son préavis de départ. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision.

Le Conseil Municipal DECIDE :

- **de donner délégation à M. Le Maire, accompagné de l'adjoint chargé des bâtiments, pour procéder à l'état des lieux du logement, dès que les locataires auront quitté le logement,**
- **de donner délégation à M. le Maire, pour rembourser la caution, si le logement est en bon état.**

N° 2022-0034
LOCATIF- 19BIS RTE DE THOUARS- LOYER
RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que le logement situé 19bis route de Thouars sera vacant dans le courant de l'été.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal de Geay DECIDE :

- **De donner délégation à M. Le Maire et aux adjoints pour le choix du locataire,**
- **De fixer nouveau loyer à la somme de 365 €,**
- **De fixer la révision selon l'indice de référence des loyers du 1er trimestre 2022 (133.93),**
- **Le loyer pourra être révisé chaque année, à la date anniversaire du bail,**
- **De fixer la caution à un mois de loyer soit 365 €.**
- **De donner délégation à M. Le Maire ou ses adjoints pour faire établir le contrat de location et signer les documents relatifs à cette affaire.**

QUESTIONS DIVERSES

Cré'Actives 2022 : Compte-rendu de la réunion du vendredi 24 Juin 2022. Peu de monde présent.
Eliott : pas de contact asso des nuisibles. A voir pour les ajouter dans le film ?
Possibilité d'une déco avec une vache.
Idée grillage pour support des photos ou autre ?
Michel brocante propose des meubles déco 1900.
Prochaine réunion Vendredi 22/07 à 20H30, à la grande salle avec : artisans, commerçants, associations et Conseil Municipal.

Cré'Actives 2023 : Compte-rendu de la réunion du Jeudi 23 Juin 2022 avec Saint-Varent.com.
Présentation d'un dossier. A partir de 2023, chaque commune devra réaliser un char.

Rapport d'activités du Centre de Gestion des Deux-Sèvres : Lecture et présentation.

Point cimetière : La plaque du souvenir placée sur le Monument aux Morts a été descendue sans difficulté.
Elle sera remise en état pendant l'été par un bénévole.
Un travail est actuellement en cours pour créer un règlement du cimetière.

Stade de foot : Bilan du contrôle de sécurité, il y a quelques points à revoir : des trous dans trois filets de foot sont détectés.

Jurés d'assises : Le tirage au sort a eu lieu le 30 Juin 2022. M. le Maire explique à l'assistance le but et comment se passe ce tirage au sort.

Cambriolages : Des cambriolages ont eu lieu ces derniers jours dans le bourg et village alentour. Il est demandé aux riverains de prêter une attention toute particulière pour leur sécurité et celle de leurs bâtiments.

Chicanes de sécurité : Première chicane de sécurité en venant de Thouars : suite à l'inversion des panneaux, certains trouvent dangereux cette nouvelle situation. Il est proposé de laisser l'installation sous cette forme encore un peu pour laisser aux conducteurs le temps de s'adapter et de s'habituer comme ça a été le cas pour les installations précédemment installées.

La séance est levée à 22H32.

M. le Maire,
Jean-Marc BERNARD

Le secrétaire de séance,
Michel BROSSILLON